

**Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal**  
**de Saint-Denis-de-Méré**  
**Séance du 30 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Manuel MACHADO, Maire.

**Etaient Présents** : Manuel MACHADO, Maire, Vanessa LARCHER, adjointe, Gervais BALLUAIS, adjoint, Anne-Marie ESNAULT, Amandine FRENÉE, Alain FERRAND, Alexis GAILLARD, Françoise LAMACHE,

**Avait donné pouvoir** : Graziella BRION à Manuel MACHADO,

**Absents** : Sonia HUE, Sébastien MONY.

**Quorum** : Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 6 – Présents : 8 (quorum atteint)

Madame Amandine FRENÉE a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 05 décembre 2025 a été adressé aux membres du conseil municipal dans les huit jours suivants ladite séance et est approuvé en début de cette séance par les membres présents.

**Ordre du jour de la séance et décisions :**

**1- Approche des résultats 2025**

Monsieur le Maire présente une approche des résultats de fonctionnement 2025 qui devraient être de l'ordre de :

- Budget Général : excédentaire de + 136 299 €,  
Compte tenu des restes à réaliser, du résultat global d'investissement et des résultats de fonctionnement antérieurs reportés, le report du résultat de fonctionnement devrait être de l'ordre de + 266 074 €.
- Budget annexe « Assainissement » : déficitaire de - 7 966 €,  
Compte tenu des résultats antérieurs reportés, le report du résultat de fonctionnement serait de + 9 560 €.
- Budget annexe « Lotissement » : neutre 0 €, le budget « Lotissement » est entièrement, depuis sa création, financé par une avance remboursable du budget général neutralisant ainsi son incidence de façon claire et réelle.

**2- Lotissement « Le Clos Mérois » :**

**2-1- Avenant n°1 au marché Lot n°1**

Monsieur le Maire expose : « l'aménagement du lotissement a rencontré quelques imprévus, notamment :

- la découverte d'une canalisation en amiante au point de raccordement EU nécessitant un plan de retrait,
- la découverte d'une ancienne mare nécessitant la réalisation d'un drainage,
- la négociation d'une servitude de passage EU chez un riverain et le renforcement du bassin de rétention,
- le déplacement d'un stock de terre végétale nécessitant l'empierrement de la voirie en tranche 1 au lieu d'une réalisation en tranche 3.

Ainsi, le marché public de travaux Lot n°1 établi avec l'entreprise Routière Perez doit faire l'objet d'un avenant n°1.

L'ensemble de ces modifications représentent une plus-value de 13 007,25 € HT soit 15 608,70 € TTC, soit + 5,76 % du montant du lot n°1 tranche 1 ferme. »

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide l'avenant n°1 portant le marché public de travaux lot n°1.

## 2-2- Acte notarial : droit de jouissance spéciale au profit du SDEC pour l'exploitation du câble souterrain basse tension

Monsieur le Maire donne lecture du protocole d'accord entre la commune de Saint Denis de Méré et le SDEC Energie pour l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité du lotissement le Clos Mérois portant sur 268 ml de câble souterrain basse tension soit sur une emprise de 745 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce droit de jouissance et notamment à réitérer en la forme authentique chez notaire le protocole précédemment régularisé.

## 3- Aménagement de sécurité RD562 – Traversée des Landes : dossier définitif SDEC – Effacement des réseaux et éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à la partie éclairage public de l'effacement des réseaux.

Le coût total de cette opération est de **123 972.72 € TTC**.

La participation communale s'élève à **67 685.60 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande et autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

## 4- Reprise de concessions en état d'abandon au cimetière

Vu l'état d'abandon de concessions dans le cimetière communal constaté à deux reprises, à un an et 2 mois d'intervalle, le 06 septembre 2024 puis le 06 novembre 2025,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, le dit état dûment constaté,

Considérant que cette situation est nuisible au bon ordre et la décence du cimetière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autoriser à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions indiquées dans les procès-verbaux sus indiqués en état d'abandon.

## 5- Demande emplacement sur place publique d'un commerçant ambulant

Monsieur Gervais BALLUAIS, Maire Adjoint, présente la demande de SALMON Sylvie, « Peau Aime Bien-être », d'un emplacement sur place publique, soit sur la place de la mairie soit sur le parking de la salle polyvalente, un jeudi après-midi toutes les 3 semaines, pour exercer son activité « cabine bien-être » en caravane, autonome en électricité et eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser cet emplacement sur place publique.

## 6- Questions diverses

- Recensement Population du 15 janvier au 14 février 2026 en cours
- Population légale en vigueur au 01/01/2026 : 761 hab  
soit – 6 hab entre 2025 et 2026 et – 85 hab sur le mandat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 15.